

Mesdames les enseignantes,  
Messieurs les enseignants de la  
circonscription de Dunkerque-Bergues

Dunkerque, le 14 octobre 2019



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Nord

inspection  
Dunkerque / Bergues  
éducation  
nationale

**Objet : Note de service n°5 – Accompagnement collectif des enseignants(es) de CP/CE1**

## EMARGEMENT

Dossier suivi par  
Damien Deheunynck  
Inspecteur de  
l'Education nationale

Téléphone  
03 28 68 19 89  
Courriel  
ce.0595539a@ac-lille.fr

7, rue nationale  
59140 Dunkerque

Monsieur le Directeur académique a souhaité qu'un accompagnement collectif spécifique des enseignants des classes de CP et CE1 soit mis en place cette année par l'équipe de circonscription.

Le sens de cette entreprise ne renvoie pas à un contrôle réglementaire et sommatif aux finalités statistiques, mais à une évaluation diagnostique dans le but d'analyser des pratiques, identifier des besoins et proposer des pistes d'actions pédagogiques individuelles et/ou collectives.

Je vous prie de trouver ci-après les modalités opérationnelles que j'ai arrêtées pour mener à bien cet accompagnement :

- l'accompagnement aura pour cadre une visite annuelle en situation de classe dans chaque CP et CE1 Hors REP, 2 visites annuelles en REP (dont 1 avec l'IEN), suivie(s) par une restitution collective à l'échelle de l'école lors d'un conseil des maîtres,
- lorsque la classe accueille au moins un groupe de CP (GS-CP, CP, CP-CE1, CP-CM2...) l'enseignant(e) présentera une séance de français (lecture-écriture),
- lorsque la classe accueille au moins un groupe de CE1 (CE1, CE1-CE2...), l'enseignant(e) présentera une séquence de mathématiques (numération-calcul),
- l'enseignant(e) tiendra à disposition ses outils de pilotage pédagogique dans les domaines du français, des mathématiques et du « respecter autrui »,
- les visites seront assurées par 2 ou 3 membres de l'équipe de circonscription élargie, l'un d'eux prenant contact directement avec l'enseignant pour communiquer le calendrier arrêté (des aménagements exceptionnels de l'emploi du temps ordinaire pourront être nécessaires : permutations de séances du matin à l'après-midi, report d'un échange de service ou décloisonnement...)
- les visites débuteront dès la période 2,
- les notices synthétisant les observables qui seront repérés par les binômes sont communiquées à chaque école en pièce jointe.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute en tant que de besoin.

Je vous remercie de votre coopération

L'Inspecteur de l'Education nationale,

Damien Deheunynck